RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

6. Participer à une gouvernance partagée des bassins de vie étudiante

Publié le 6 novembre 2024, Mis à jour le 7 novembre 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

6. Participer à une gouvernance partagée des bassins de vie étudiante

Publié le 6 novembre 2024, Mis à jour le 7 novembre 2024



6. Participer à une gouvernance partagée des bassins de vie étudiante

Publié le 6 novembre 2024, Mis à jour le 7 novembre 2024

PROMOUVOIR, AVEC L'APPUI DU CNOUS, LA PARTICIPATION DES CROUS À LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA VIE ÉTUDIANTE

Le pilotage d'une vie étudiante au plus près des besoins des étudiants exige une coalition des acteurs des bassins de vie étudiante. Au sein de ces collectifs, les Crous doivent pleinement être considérés comme des partenaires et non seulement comme des prestataires du service aux étudiants. Ils ont vocation à être associés dès leur origine, aux dynamiques de croissance d'effectifs étudiants, de déménagement des établissements, et parties-prenantes des décisions structurant la qualité de vie des étudiants. C'est à ce prix que l'action des Crous constituera la réponse la plus adaptée et la mieux calibrée possible aux besoins des territoires dans le cadre de conventions proposant de véritables stratégies partagées.

En coordination étroite avec les rectorats, les Crous s'engageront dans toutes les formes de conférences de territoires, regroupements d'établissements susceptibles de promouvoir une gouvernance partagée et territorialisée de la vie étudiante.

SIMPLIFIER, HARMONISER ET VALORISER LES CONVENTIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (USAGE DE LA CVEC, TEMPS ÉTUDIANT, ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX...)

Une pause méridienne suffisante, un pilotage partagé de l'accueil des étudiants internationaux sur les campus, le déploiement de priorités communes et complémentaires dans l'usage de la CVEC, constituent quelques-unes des priorités à fixer pour garantir aux étudiants une meilleure réponse à leurs besoins en termes d'accès aux droits et services rendus par les Crous. Les établissements d'enseignement supérieur, forts de leur stratégie en termes de vie étudiante, sont prescripteurs du bon usage du temps étudiant, de l'espace disponible dans les résidences Crous et des moyens que la CVEC engage au profit de la vie étudiante.

La révision régulière des conventions liant chaque Crous avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire donnera lieu à un ajustement conforme aux grands objectifs d'amélioration de la qualité de la vie étudiante, dans un esprit de coopération renforcée et ouvert à d'autres acteurs de l'engagement (Service civique, AFEV, etc.). L'équité de traitement des étudiants concernés sur l'ensemble du territoire et la prise en charge de l'ensemble des étudiants internationaux seront au coeur de notre action.

En lien avec le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche), le Cnous assurera luimême un renouvellement de sa convention- cadre avec France Universités afin de déployer ces objectifs.

PROMOUVOIR LE SOUTIEN ET L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

6. Participer à une gouvernance partagée des bassins de vie étudiante

Publié le 6 novembre 2024, Mis à jour le 7 novembre 2024

Aux côtés de l'État, l'appui des collectivités territoriales est devenu un atout indispensable au soutien à la vie étudiante. En termes de libération du foncier, d'accès aux transports, de soutien financier, nous observons de grands écarts entre régions, communautés de communes et villes étudiantes. Ce soutien est toujours déterminant dans la réussite de la vie de campus. Sans ignorer les spécificités de territoire, il paraît indispensable de le consolider et de valoriser cet appui au niveau stratégique du réseau des Crous en offrant aux collectivités territoriales d'avantage de transparence sur leur investissement en matière de vie étudiante. Ce cadre a bien sûr vocation à être étendu plus largement à un écosystème partenarial local, dont les établissements d'enseignement supérieur, au profit des étudiants (autres opérateurs de l'Etat, acteurs de la sécurité sociale, champ associatif, etc.).

Un volet territorial et partenarial sera ajouté au dialogue stratégique et de gestion entre les Crous et le Cnous afin de mieux prendre compte les conditions d'exercice de chaque établissement.

RÉVISER, SOUS LE CONTRÔLE DU CNOUS, LA RELATION AUX BAILLEURS ET LES CONVENTIONS LES RÉGISSANT

Les bailleurs sociaux sont des partenaires indispensables des Crous partout sur le territoire et contribuent à développer l'offre de logement étudiant. À l'échelle nationale, comme à l'échelle locale, une relation équilibrée et transparente entre bailleurs et Crous garantit une gestion de l'hébergement de qualité au profit des étudiants. Les droits et devoirs de chacun des partenaires, la préservation d'un modèle économique soutenable pour les uns comme pour les autres doit présider à la collaboration entre Crous et bailleurs.

Une revue systématique des conventions liant bailleurs et Crous sera opérée sous le contrôle du Cnous, engageant le cas échéant une révision.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

6. Participer à une gouvernance partagée des bassins de vie étudiante

Publié le 6 novembre 2024, Mis à jour le 7 novembre 2024



6. Participer à une gouvernance partagée des bassins de vie étudiante

Publié le 6 novembre 2024, Mis à jour le 7 novembre 2024